**PV Osteoplateforme/platform 9/02/2021**

1. **Vaccinaties /vaccinations**

**Bilan sur la situation actuelle/ Samenvatting van de huidige situatie :**

***En Flandre /Vlaanderen*** (Dirk)

* Les ostéopathes sont dans la phase 1a et la liste a déjà été complétée et envoyée. Cette liste de première ligne est divisée en 21 clusters ; les ostéopathes sont dans le même cluster on est avec chiropracteurs et les kinésithérapeutes. Ceux qui manquent sur ces listes sont les ostéopathes qui ne sont pas dans une UP mais qui sont repris sur la liste des mutuelles. Les mutuelles sont actuellement en train de travailler pour nous nous donner les noms de ces ostéopathes.
* La liste néerlandophone doit être finie pour ce vendredi 12/02 et les vaccinations devrait commencer le 15/02 (à confirmer). Ils commenceront d’abord avec un premier groupe reprenant les professions médicales directement en contact avec les cas covid (50.000 personnes). Les ostéopathes sont dans le deuxième groupe (170.000).

***A Bruxelles / Brussel*** (Jean)

* Les convocations ont déjà commencé et les vaccinations commencent à partir de demain (10/02). On se trouve également dans la phase 1a, malgré les difficultés rencontrées avec les autorités vaccinales au tout début. La convocation est basée sur un listing établi notamment avec le numéro de registre national.
* Rappelle qu’il y a eu un partage de lien d’un webinair sur la vaccination pour les ostéopathes et les chiropracteurs, ouvert à tous pour qu’ils puissent appréhender le sujet.
* Rappel : la convocation reste valable dans le temps (information à communiquer aux membres des UP).

**En Wallonie / Wallonië** (Jean)

* Normalement, les ostéopathes seront également inclus dans la phase 1a et seront convoqués en même temps que les kinésithérapeutes

**Informations complémentaires/ bijkomende informatie**

* In Vlaanderen krijgen de zorgleners onder de 55 jaar het **astrazeneca vaccin** krijgen en boven de 55 jaar het Pfizer vaccin. In Brussel is dit niet het geval, waar ze alleen Pfizer et Moderna zullen gebruiken, geen Astrazeneca (*(Eric) (Jean)*
* Wat is jullie communicatie naar het vaccineren toe? (Eric)
* Tout le monde (Jean, Eric, Vincent, Samuel) est d’accord sur l**’attitude à adopter par rapport aux membres des UP**, qui se traduit par une démarche neutre et informative (webinairs, plateforme, …), vu la responsabilité des soignants ostéopathes dans un contexte de première ligne.
* Wat is de **ratio van de leden** die zich niet willen laten vaccineren in de andere UP? (28 %van onze leden willen zich niet laten vaccineren)
* 3 membres à l’UBO, pas de chiffres pour l’upmo (Vincent)
1. **Politique / Politiek :**
	1. **Avis Dossier de presse /Persdossier**

**UPOB**

* Intro dossier :
* Il s’agit d’un document presse pour tout contact extérieur qui a pour but d’informer sur notre profession et les valeurs qu’on veut défendre. Il s’agissait d’une initiative de retravailler ce document afin de la transmettre aux autres UP, dans le but de se réunir et d’amener un débat (Arnaud).
* Dit persdocument bestaat al 7 jaar, is opgesteld geweest door alle partijen die op dat moment aanwezig waren binnen de GNRPO. Iedereen heeft meegewerkt en was daarmee akkoord. We hebben deze nu alleen geupdate. Er is geen enkele beroepsgroep die geen persdocument heeft. De pers vraagt een document en we kunnen dat niet aanbieden omdat we er niet overeens geraken. We moeten als beroepsgroep over een informatieve persdocument beschikken (geen politieke standpunten) (Eric).
* Voorstellen :
* Het zou verstandiger om een kleine werkgroup te maken (4-5 mensen) (Eric)
* On a aucun problème avec le texte de des chambres (Dirk).
* On se charge d’envoyer le dossier à l’UKO, tout le monde le relit et on se réunit pour parler des changements (Dirk, Arnaud).

**UBO** (Jean)

* Ce document est rédigé depuis 7 ans.
* Après la deuxième série d’auditions au parlement, commun accord de ne pas le diffuser à ce moment-là sous conseil de 2 partis politiques (MR, CDNV).
* La seule définition officielle publiée est celle des chambres et ce texte ne peut être revu que par une modification de la loi. Le dossier de presse doit suivre les mêmes lignes que le texte des chambres.

**UKO**

* Ne veut pas qu’on modèle un ancien texte. Dit qu’il faut recommencer à zéro pour le dossier et qu’il faut que tout le monde soit représenté dans ce travail (Michel).

**UPMO**

* Nous avons déjà constaté qu’il était noté sur osteopathie.be (en décembre) que ce document était déjà consultable sur demande.
* Nous ne sommes pas contre l’idée d’un dossier de presse mais une grande partie du contenu est à revoir, et ne peut pas dévier du texte des chambres (dès la première page, on retrouve une définition qui ne correspond pas du tout à celle qui a été votée). (Yacine)
* Pas opposé à l’idée de faire un dossier de presse, mais veut qu’on partir d’une feuille blanche car il y a trop à modifier (Vincent)

**BILAN** : Personne n’est contre l’idée d’un dossier de presse (en accord avec le texte des chambres) et tout le monde est d’accord de se réunir en petit groupe pour le retravailler. Certains (UPMO, UKO) proposent de partir d’une feuille blanche au lieu de modifier le texte déjà présenté. Le texte déjà rédigé sera envoyée à toutes les UP pur qu’on puisse se réunir et en reparler après.

* 1. **Frank Vandenbroucke en osteopathie**
* Frank Vandenbrouck et Alexander de Croo ne se montrent pas du tout favorables à la reconnaissance de l’ostéopathie. **Il faut se montrer silencieux et vigiliants en ce moment, sinon on risque la fin de l’ostéopathie en première ligne. Est-ce qu’on est tous d’accord qu’il ne faut pas bouger pendant les 4 ans de mandat ? Demande de formaliser ce point. (Jean)**
* Les 4 UP’s votent : tout le monde est d’accord pour ne plus avoir aucune démarche officielle durant le mandat de Franck Vandenbrouck. Dirk émet une réserve (durant toute la durée ?). Tout le monde finalement est d’accord : oui durant toute la durée sauf s’il devait y avoir une ouverture positive claire et seulement à la condition que tout le monde soit mis au courant préalablement à cette démarche.
* **Concernant la démarche officielle de Nathalie Muylle**

(vincent) (Yacine) Une démarche non-officielle aurait peut-être eu plus d’utilité ? On ne maitrise pas la trajectoire que peut prendre cette demande, d’autant plus que le texte des chambrés n’a pas mentionné lors de cette interpellation.

* Eric en désaccord avec Vincent : il s’agit de questions démocratiques qui ont tout à fait le droit d’être posées. Ça a l’avantage d’obtenir une réponse claire et sur papier. Il est parfaitement normal de poser une question à un ministre même s’il s’agit d’un dossier sensible.
* **Problème de concertation entre les unions professionnelles.**
* Upmo souligne l’importance de se concerter entre UP avant de lancer quelconque démarche, de façon à ce que chacun puisse donner son avis (Expertise de Jean, Claude, Yves, …). Il y aurait pu avoir une ébauche de cette question parlementaire dans les mails, par exemple avant de l’envoyer (Vincent, Yacine).
* Geen probleem tegenover communicatie tussen de BV in de toekomst. Het gebrek aan information is ook deels te wijden aan de fusie tussen upmo en ubo dat plaatsvond op het moment van deze parlementaire vraag. Wij dachten dus dat jullie alle informatie via UBO hadden gekregen (Eric).
* Proposition de réunions ostéoplateforme plus régulières (Arnaud)
1. **Register / régistre (+ projet CNDO/NRVO)**

**UPOB**

* Presentation projet CNDO (Julien)
* Concernant le registre (Eric) (Dirk)
* Ce plan existe déjà 6 ans. Il ne parait pas normal qu’une mutuelle gère une profession, il faut la prendre en main nous-même. Les mutuelles ont longtemps hésité d’en parler entre eux mais en tapant sur le clou, fin novembre l’année passée, nous avons reçu une lettre du collège inter-mutualiste, disant qu’ils étaient prêts à nous donner la liste de la gestion de la liste officielle des ostéopathes. A nous de concrétiser le projet car ceci peut donner beaucoup d’avantages à notre profession. La liste actuelle des mutuelles est très mal gérée (soignants décédés, soignants à l’étranger, aucune exigence concernant le diplôme). Il s’agit d’une opportunité à ne pas manquer pour nettoyer et d’organiser ce listing.
* Ce type de système fonctionne déjà depuis 7 ans en hollande, ou il y a aucune législation pour les ostéopathes et ça fonctionne très bien.
* En réponse à une question de Samuel (« Qui est à l’origine de ce projet? » )
* Réponse de UPOB « C’est nous-Upob qui avons pris les initiatives il y a 7 ans")

**UPMO**

 (Yacine)

* Renvoie au problème de concertation (aucune information en amont des initiatives)
* Question : Est-ce qu’il est judicieux d’établir un registre ? L’upmo se montre réticente pour plusieurs raisons :
* Il y a aucun cadre légal (absence de loi)
* Stratégie politique : agitation autour d’un dossier sensible au sein d’un climat politique plus que défavorable.
* Judicaire : il un risque important d’attaque en justice (ex. par les ostéopathes non repris dans cette nouvelle liste).
* Aussi, nous ne voulons pas prendre la responsabilité de reconnaitre certains membres du registre comme ostéopathe car nous ne voulons pas reconnaitre certains enseignements. Le seul acceptable en raison de sa culture scientifique est l’enseignement universitaire avec sa collaboration de la faculté de médecine, comme le mentionne le texte des chambres.
* Le volet FC ne tient pas la route du point de vue de la légalité (aucune loi n’oblige les ostéopathes à suivre une formation continue, on a donc pas les moyens de contrôler).
* La faisabilité ne suffit pas. Ce projet risque d’entrainer trop d’ennuis par après.

(Vincent)

* Rejoint Yacine sur la question de l’égalité entre les différents diplômes, le problème de l’absence du cadre légal et le problème de concertation entre les UP (tout est déjà lancé avant qu’on soit mis au courant 🡪 réunion déjà eu lieu avec le collège intermutualiste, powerpoint fait, …).
* Toute tentative est prématurée tant qu’il n’y a pas de législation et qu’il n’y pas d’enseignement universitaire du côté flamand.
* Un des premiers points du power point : « Signal fort pour le politique » 🡪 contredit ce qu’on vient de dire au début de la réunion à propos de la stratégie de discrétion ;
* « Efficace scientifiquement » : le gouvernement n'est pas d'accord visiblement avec le mail d'Ashton ni le dossier du KCE à l’époque (raison de plus de se montrer discrets)
* « Organe régulateur » : avant de réguler quoi que ce soit il faut une reconnaissance fédérale.
* Il s’agit d’une structure très complexe à mettre en place, il serait préférable de nettoyer d’abord les choses de l’intérieur (prend l’exemple de certaines dérives : publicité ostentatoire, pratique énergétiques et hors champ de compétence de certains membres de l’UPOB).
* L’upmo n’est pas opposée par principe mais pense que ça n’a pas de sens de faire ce travail maintenant, même si l’idée en soi n’est pas mauvaise. Il faut d’abord s’occuper d’un enseignement universitaire flamand et assurer un cadre légal plus clair.

**UBO** (Jean)

* Il y un risque de procédure si certaines personnes ne figurent pas sur le nouveau listing.
* Se montre nettement plus inquiet pour le volet « gestion de plaintes ». Ceci doit être fait par un organe officiel, nommé par la loi. Dans ce type de structure (qui ne répond pas à la loi), toute plainte à l’égard d’un thérapeute ferait l’objet d’une procédure immédiate devant des tribunaux avec la certitude de gagner contre les décision prises. Impossible à mettre en œuvre d’un point de vue juridique (désaccord entre Jean en Eric sur la faisabilité juridique).
* Si ce registre était demandé par une loi, ce serait idéal mais il existe aucun cadre juridique en ce moment. Le listing homogène est une bonne idée mais les aspects disciplinaires et aspects des plaintes risquent d’attirer des ennuis.

**UKO** (Samuel)

* UKO partage les points de vue précités de UPMO et de UBO.
* Rejoint Yacine sur la dangerosité de toute agitation politique en ce moment de stratégie de discrétion.
* Idée du registre est louable (d’accord qu’il manque une uniformité et qu’il y a besoin de contrôler la qualité des soins) mais le timing (absence de législation) parait un non favorable.
* Accord avec Jean : travailler ce projet dans la discrétion et agir seulement au moment clé, ensemble.
* Demande une mise à l’ordre du jour pour la formation continue (intégration UKO)

**Réunion avec les mutuelles le 24 février pour le registre (Eric)**

* Jean : il faut s’assurer que les travaux préparatoires nous ont aucunement engagé dans ce processus. Il s’agit uniquement d’un processus de réflexion ;
* Vincent et Yacine :  reviennent sur le problème de concertation entre le UP (dossier déjà très avancé avant d’informer les autres). A quel point est-ce que les choses sont déjà engagées ? Besoin de référer au CD avant de prendre une décision (car nous avons reçu cette l’information à 10 jours d’une réunion que l’upmo n’a ni choisi, ni encore cautionné).
* UKO partage les mêmes inquiétudes de Jean.
1. **TVA et profession libérales (jean)**

**Professions libérales :**

* il y a une définition des professions libérales (dans le code du droit des sociétés et code des faillites et de fermeture d’entreprises) qui est extrêmement dangereuse pour nous vu qu’elle stipule qu’une profession libérale est une profession ayant un ordre professionnel.
* Il y a actuellement plusieurs débats au niveau du conseil supérieur des indépendants pour avoir une nouvelle définition, qui sera importante car elle sera reprise dans le code judiciaire belge (et nous donnera peut-être une position plus favorable. Jean fait partie de cette commission. Une définition claire sera rendu en principe en 2022 . L’enjeu est important !

**Dossier TVA :Jean**

L’Unplib a géré ce dossier avec l’aide de ses avocats. Jean a assisté à deux réunions avec le Ministre des finances
De Croo a finalement accepté de modifier le texte de même que l’exposé des motifs en reprenant les corrections proposées par l’ Unplib. C’est un grand succès pour les ostéopathes**.**

* Modification du texte approuvé par le ministère des finances
* Actuellement au stade de la rédaction des directives circulaires.

Arnaud fait le doodle pour la prochaine réunion osteoplateforme, envoie d’une copie du document de presse.